

Image not found or type unknown



Pension pour réformé de l'armée de terre

Par **max**, le **18/01/2012** à **16:00**

Bonjour,
militaire depuis juillet 2000 en contrat jusqu'en janvier 2018 n'étant plus lié au service et souhaitant quitter l'institution avant le terme de mon contrat apres avoir été en congés de maladie durant 9 mois je suis passé en commission (en décembre 2011) pour etre réformé. Le médecin qui m'a suivi m'a confirmé qu'il me serait verser une "pension" due à mes années de service. Pourriez-vous me dire comment s'appelle exactement cette pension et comment la calculer?
merci